

<https://www.pressegauche.org/Modernisation-de-la-Loi-sur-les-langues-officielles-II-faut-des-mesures-a-la>



Modernisation de la Loi sur les langues officielles - « Il faut des mesures à la hauteur des reculs alarmants » à€” Denis



Bolduc

Date de mise en ligne : vendredi 19 février 2021

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTREAL, le 19 févr. 2021 - À travers le dépôt d'un document qui jette les bases d'une réforme de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement du Canada admet finalement le recul du français et la nécessité de réformer cette loi depuis longtemps désuète. La perte du poids démographique des francophones est une tendance lourde qui se poursuit, sans parler du français au travail et à la maison qui est aussi en baisse, y compris au Québec. Fidèle à son habitude, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) se réjouit de toutes mesures faisant la promotion du français, mais espère une modernisation qui sera à la hauteur de ces reculs alarmants.

La survie du français passe par le travail

« La FTQ a toujours martelé que la survie du français passait notamment par le travail, là où l'on passe la grande majorité de notre temps. Nous savons que le défi est grand. Or, pour y arriver au Québec, il nous faut un seul système d'application de la loi. Autrement, c'est un cafouillage assuré ! Les travailleurs et travailleuses des entreprises de compétence fédérale et provinciale sur le territoire québécois doivent avoir les mêmes droits et l'application de leurs droits doit relever d'un seul maître d'oeuvre, soit l'Office québécois de la langue française (OQLF) », affirme Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ.

« Les membres de la FTQ travaillant dans la fonction publique fédérale sont épuisés de réclamer leur droit de travailler en français auprès du gouvernement fédéral. Ces travailleurs et travailleuses ont vécu le désengagement des gouvernements successifs qui ont tous fait la sourde oreille face à leurs plaintes. Il est temps que ça change, il faut des gestes concrets. Pour montrer son sérieux, le gouvernement actuel devrait dès maintenant mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les fonctionnaires francophones puissent travailler dans leur langue », ajoute Denis Bolduc.

En attente d'une loi provinciale

Le gouvernement fédéral dit s'être inspiré de la Charte de la langue française qui s'est malheureusement grandement affaiblie depuis son adoption. La FTQ attend d'ailleurs avec impatience le projet de réforme de la Loi 101 du premier ministre François Legault.

« On le sait, la Loi 101 est incapable de freiner entièrement le recul du français au Québec, encore moins dans les milieux de travail. Notre expérience nous dit que plusieurs des mesures proposées par le gouvernement fédéral, par exemple l'aspect volontaire des communications en français avec l'employeur, seront difficilement applicables. Sans coercition, la francisation n'a jamais réussi à faire son chemin. Là où le français au travail a rayonné, c'est dans des entreprises où les travailleurs et travailleuses étaient impliqués et là où l'employeur avait de réelles obligations. C'est pourquoi nous demandons que les entreprises de 50 employés et plus aient l'obligation de mettre sur pied des comités de francisation paritaires pour que les travailleurs et travailleuses puissent être les chiens de garde du français au travail », conclut Denis Bolduc.